

PERCO, PERECO : QUELS CHANGEMENTS ?

Courbevoie, le 19 mai 2021

LE PERCO DEVIENT PERECO, ET ALORS ?

Ce changement, légalement obligatoire, découle de l'application de la loi PACTE, afin de simplifier et homogénéiser les produits d'épargne et faciliter leur transfert. Ces éléments deviennent portables, comme la formation professionnelle, constituant ainsi le contenu du « sac-à-dos » du salarié, et aggravant l'individualisation des différents systèmes (formation, retraite, etc).

➤ Sur la forme :

Le nouvel accord intègre les dispositions de l'accord PERCO de 2007, et de ses quatre avenants, sans modifier le principe initial, ni les modalités principales.

➤ Sur le fond :

A part une légère modification du tableau d'abondement... quasiment rien.

Les modalités des frais de gestion restent identiques, la prise en charge par l'employeur cessant lors du départ du Groupe, quel qu'en soit le motif (rupture du contrat par voie de démission / licenciement, ou départ en retraite).

Si la Direction fait valoir que la gestion Thales est saine, pour un résultat fiable, et que les plafonds d'abondements sont indexés sur le PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale), il est à noter que malgré quatorze ans d'existence, ce dispositif n'est utilisé que par 30% des salariés.

Organisation syndicale responsable, la CGT ne peut inciter les salariés, surtout à faibles revenus, à parier sur le long terme sur un système aléatoire, non sécurisé, basé sur une épargne individuelle, au détriment de notre système de retraite solidaire par répartition. C'est pour cela que nous n'avons pas signé l'accord PERCO. Ce nouvel accord ne comportant pas de changement majeur, les syndiqués CGT Thales ont donc décidé démocratiquement de ne pas changer de positionnement et de ne pas signer ce nouvel accord.

Cette tendance, forte, incitant à personnaliser l'épargne et à la rendre transposable tout au long de la carrière, lorsque l'intéressé change d'employeur, contribue à détourner d'importantes recettes potentielles et donc à remettre en cause notre système de retraite par répartition, au profit de la capitalisation individuelle (*).

Cette opportunité d'épargne individuelle, présentée comme intéressante, fiable, « alléchante » du fait des abondements, outre la remise en cause des dispositifs collectifs, est très risquée. Les fluctuations des marchés financiers et les crises boursières peuvent fortement impacter, voire annuler, les montants épargnés, comme par exemple en 2008.

Seules des personnes à hauts revenus, ou disposant de montants financiers pouvant être immobilisés sans besoin immédiat, pour des périodes longues, semblent en capacité d'absorber un tel risque (**70% des salariés du Groupe n'utilisent pas le PERCO actuellement : manque de capacités financières, ou choix délibéré ?**). Ces systèmes accroissent donc en réalité les inégalités entre salariés sur le niveau des retraites.

Constante dans ses engagements pour défendre et améliorer les systèmes collectifs, justes, solidaires, la CGT Thales ne jouera pas avec l'argent des salariés, des retraités. Elle ne signera donc pas cet accord, tout en étant particulièrement vigilante dans le Conseil Paritaire d'Orientations et de Suivi, dans lequel elle siègera en tant qu'organisation syndicale représentative au niveau du Groupe.

* Un choix de société :

Les sommes « investies » dans ces systèmes de retraites par capitalisation représentent un montant important qui pourrait financer d'autres choix.

Ainsi, les abondements versés par Thales représentent 24M€ en 2020, montant qui pourrait servir pour nos salaires, et donc alimenter notre protection sociale (retraite, sécurité sociale ...) via nos cotisations.

Le montant de l'épargne salariale est d'environ 400 Millions d'euros, uniquement pour le groupe Thales. En France à fin 2020, les placements sur les PERCO représentaient 22,5 Milliards d'euros, en croissance de 12,5% en un an.

Vous le voyez, toutes ces sommes pourraient en réalité servir à financer notre système de retraite solidaire par répartition. Il ne s'agit pas d'un problème économique pour viabiliser celui-ci mais bel et bien d'un choix de société, un choix politique.